Juillet 2014
N° 52

L'opposition est de retour au conseil municipal !

Depuis le mandat 1983-1989, l'opposition n'était plus représentée au conseil municipal. Grâce au scrutin proportionnel, 39% des Illadais vont exister dans cette instance. Une autre façon de voir, d'envisager la vie de notre commune, va pouvoir enfin s'exprimer. Après six mois d'absence, *ICI* revient dans votre boîte à lettre pour vous informer le plus exhaustivement possible sur la vie d'Illats. Comme nous avons eu l'occasion de le dire lors des maïades du 21 juin dernier devant de nombreux Illadais présents, chacun d'entre vous peut compter sur notre engagement. Contactez-nous par téléphone ou par internet et nous vous répondrons. Nous sommes là pour vous informer et vous aider si nécessaire. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Ce 52ème numéro d'*ICI* est particulièrement riche en informations. Il s'en est passé depuis six mois à Illats et dans la Communauté de Communes…

Vous pourrez lire nos comptes rendus du conseil municipal dans lesquels nous nous sommes efforcés de retranscrire le plus précisément possible la teneur des débats notamment lors de la séance du 20 juin qui dura 1h 20… Un évènement presque historique !

Nous évoquons la situation de l'école d'Illats qui nous semble préoccupante.

Nous saluons la réouverture de la boulangerie début août.

Nous donnons des pistes de réflexion pour comprendre le déficit abyssal du service public des ordures ménagères. Qui, malheureusement, confirme tout ce que nous avons pu vous dire depuis 2011 ! Que ceux qui nous ont couverts d'insultes, se regardent dans une glace ! Il faudra bien ça pour redresser une Communauté de Communes au bord de la banqueroute… Pour faire face à ce gaspillage, nous allons payer !

Le prix de l'eau assainie pour l'année 2013 est enfin connu : 6€ 70 ! Il devrait baisser pour l'année 2014 suite à la réduction de 35% de la part communale de l'assainissement collectif. Voilà un rayon de soleil pour nos bourses !

A propos de la maîade de la municipalité : nous n'avons pas refusé de planter les mais avec la liste majoritaire. On ne nous l'a tout simplement pas proposé…

Un nouveau site internet pour vous informer au jour le jour ! Depuis les dernières élections municipales, nous avons changé de site internet. Nous avons opté pour une structure plus interactive. Ceux qui s'y sont connectés, se sont rendu compte que les convocations et les ordres du jour puis les comptes rendus des réunions du conseil municipal y figuraient à défaut d'information municipale. Vous pouvez y laisser vos commentaires sous pseudonyme. Nous sommes ouverts au débat à condition qu'il ne se résume pas à l'insulte.

Nous voulons construire un autre avenir pour notre village ! L'aventure continue !

Bonne lecture à toutes et à tous !
Gilles Baillet

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
contact@citoyens-illats.info
www.citoyens-illats.info
ICI
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40

Au conseil municipal

Conseil municipal du 12 mars 2014

1-Vote du compte administratif 2013 avant les élections

La section de fonctionnement : 1 058 001€ 38 de recettes – 1 022 032€ 78 de dépenses =
35 968€ 6 d'excédent en 2013
Pour information, l'excédent de fonctionnement 2012 reporté était de 256 451€ 97
La section d'investissement : 594 039€ 54 de dépenses et 367 777€ 83 de recettes. Le solde d'exécution reporté de l'année 2012 est de 27 137€ 44. Il devrait y avoir un déficit de la section d'investissement. Mais un résumé en bas de la délibération affirme que: « L'excédent dégagé et reporté à la section de fonctionnement du budget 2014 est de 105 796€ 30. »

2-Vote des 3 taxes 2014 : les taux sont stables

Taxe d'habitation : 9, 96%
Foncier bâti : 20, 57%
Foncier non bâti : 39, 19%

3-Vote du budget unique 2014

La section de fonctionnement :
dépenses votées pour 2014 : 1 127 871€
recettes votées pour 2014 : 1 022 074€ 70
excédent antérieur reporté : 105 796€ 30
La section investissement :
dépenses votées pour 2014 : 251 194€ 73
dépenses restantes de 2013 : 167 758€
déficit antérieur reporté : 72 089€ 27
recettes votées en 2014 : 437 819€
recettes restes à réaliser de 2013 : 53 223€

4-Les investissements dans le budget 2014

Matériel divers:
Installations de voirie : reste à réaliser de 31 211€ 93
Matériel roulant (camion) : 31 692€
Mobilier : 4 552€ 98 reste à réaliser
Recettes : 6 910€ de fonds de la Communauté de Communes et 10 000€ d'emprunts.

Aménagement de l'école (dortoir) : 42 800€
Recette : subvention de 9 350€

Travaux de la mairie : 9 349€ 73
Recette : 6 910€ de la Communauté de Communes.

Matériel informatique : 7 750€
Matériel de bureau : 2 000€ de reste à réaliser
Système informatique : 5 750€

Aménagements structures sportives:
Sol salle de sports : 92 214€
Recette : subvention Conseil Général de 12 750€
Installations matériel : 61 615€ 34
Recette : subvention 2013 de 13 619€

Pistes forestières : 8 402€
Installations voirie : 5 000€
Acquisition de terrain : 63 000€
Eclairage public : 3 942€
Recette : subvention de 659€

Aménagement place de l'église : 1 520€

On va payer comme d'habitude…

5-Les subventions aux associations

Pour cause d'anniversaire, le basket et le football avaient bénéficié d'une augmentation de subvention l'année dernière : 600€ en plus pour le premier soit une subvention totale de 3060€ et 540€ pour le second soit une subvention totale de 3000€ auxquels se rajoutaient les 1200€ de l'école de football. Cette année, chacune des deux associations a obtenu 2 700€ de subvention et l'école de football a été augmentée de 50€ pour atteindre 1250€. Par contre, 2 4 6 roue (motocross) est la principale bénéficiaire puisque sa subvention augmente de 200€ soit 2500€ au total. Les autres associations ont vu leurs subventions augmenter de quelques dizaines d'euros : le Tennis club illadais (1 860€), le Cyclo club illadais (860€), le Fusil illadais (1 085€), Ill'Arts (1 150€), les Pt'Illadais (1 150€), le Club du 3ème âge (880€), USEP école publique d'Illats (2 890€), l'Ecole des bois Martillac (500€), les Amis de l'airial de Barrouil (100€), les amis de l'église Saint Laurent d'Illats (100€)…

6-Compte administratif 2013 et budget 2014 pour l'assainissement collectif communal.
L'excédent budgétaire de l'assainissement collectif communal recommence à croître : il a atteint en 2013, 195 980€ 49 !

7-Programme d'électrification

Monsieur le maire propose que les travaux de sécurisation du Hillot (estimés à 27 612€ HT) et d'Archambeau (estimés à 7 551€ HT) qui n'ont pas été réalisés en 2013, le soient cette année dans le cadre du programme FACE exécuté par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde. La commune doit verser 9 845€ 64 de subvention d'équipement à ce syndicat.

8-Fonds de concours de la Communauté de Communes pour l'aide à l'équipement des communes : 6 910€. Il sera utilisé pour l'acquisition d'un nouveau camion pour les employés municipaux (25 872€ 50 HT soit 30 971€ 70 TTC).

9-Création d'un budget annexe pour la gestion des biens de la donation Guix de Pinos et réalisation d'une résidence pour les personnes âgées.

10-Mutation d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (17/35ème) en emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

11-Autorisation de signer une convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales.

12-Autorisation de signer une convention avec la communauté de communes pour l'accueil des enfants dans les centres de loisirs les mercredis matins. Le coût pour la collectivité sera de 10€ par enfant et par matinée.

13-Adoption des statuts de la communauté de communes de Podensac : suppression de la mention de canton.

14-La fin du Cercle de l'Union Illdaise, une institution de 110 ans ! (NDLR)

« Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la correspondance adressée par monsieur Vincent, président du Cercle de l'Union Illadaise, le 6 mars 2014. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier dernier, le bureau ne souhaitant plus assurer la gestion de cet établissement, a décidé de faire don à la commune d'Illats de ce bien immobilier sis 40 le bourg, cadastré sous le N° 2099 de la section D, d'une contenance de 210 m2 environ, ainsi que de la licence IV attribuée au Cercle de l'Union. (NDLR : il s'agit du Kalimucho) *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette donation et donne délégation à Monsieur le maire afin de signer tout document affèrent à ce dossier. Les frais de donation seront à la charge de la commune. »*

Au conseil municipal

Conseil municipal du 28 mars 2014

1-Election du maire

Philippe Dubourg : 12 voix Gilles Baillet : 3 voix

2-Election des adjoints

Robert Carsana 1er adjoint
Ginette Belin 2ème adjointe
Philippe Vincent 3ème adjoint
Patricia Peigney 4ème adjointe
12 voix pour 3 nuls

3-Indemnités de fonction des élus

Indemnités de fonction pour le maire : 1 558€ 60 brut mensuel
Indemnités de fonction pour les adjoints : 513€ 200 brut mensuel

4-Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Le maire bénéficie de délégations du conseil municipal pour intervenir dans 24 domaines : c'est lui qui décide notamment de la création d'une classe à l'école ou qui a le pouvoir de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Conseil municipal du 10 avril 2014

Les points 2, 3 et 4 sont soumis à la représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1000 comme Illats.

1-Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS): vote pour une composition de 5 membres élus et de 5 membres nommés par le président du conseil d'administration à savoir le maire.

2-Election des membres du conseil d'administration du CCAS

Les élus siégeant au CCAS sont : Ginette Bellin, Cécile Buzos, Sylvie Valloir, Danièle Lescure et Catherine Drilleaud.

3-Election de la commission d'Appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Les titulaires sont : Robert Carsana, Philippe Vincent et Gilles Baillet. Les suppléants sont : Ginette Bellin, Eric Banos et Fabięŋ Ƀaudoŋ.

4-Désignation des représentants de la commune auprès des commissions communales

Commission des finances (5 membres) : Robert Carsana, Patricia Peigney, Philippe Vincent, Ginette Belin, Gilles Baillet.

Commission de révision des listes électorales (7 membres) : Ginette Belin, Robert Carsana, Cécile Buzos, Danièle Lescure, Philippe Vincent, Emmanuelle Amart, Catherine Drilleaud.

Commission urbanisme et infrastructures communales (5 membres) : Philippe Vincent, Robert Carsana, Eric Banos, Frédéric Pédurand, Fabięŋ Ƀaudoŋ

.

Conseil municipal du 10 avril 2014 (suite)

5-Désignation des membres de la commission communale des impôts.

Parmi les 12 commissaires titulaires et les 12 commissaires suppléants suivants, l'administration fiscale désignera 6 titulaires et 6 suppléants.
Les douze membres titulaires : Roger Biarnès, Danièle Lescure, Claude Dubourg, Robert Durand, Arlette Duron, Ginette Belin, Bernard Pastol, Hervé Ayrolles, Jean Louis Dumas, Denise Carreyre, Gilles Baillet, Fabięŋ Ƀaudoŋ.
Les douze membres suppléants : Robert Carsana, Sylvie Valloir, Brigitte Lacoste, Philippe Vincent, Cécile Buzos, Louis Labat, Roger Martet, Michel Peigney, Jean Philippe Dubourdieu, Christian Barbot, Jean-Pierre Ducau, Catherine Drilleaud.

6-Désignation de trois délégués pour le Syndicat du collège de Podensac : Jean Philippe Provost, Patricia Peigney, Philippe Dubourg.

7-Désignation des deux délégués au syndicat des eaux de Budos : Ginette Belin et Robert Carsana.

8-Désignation des délégués de l'UCTOM (syndicat des ordures ménagères) : Robert Carsana (titulaire) et Sylvie Valloir (suppléante).

9-Désignation d'un délégué au SDEEG (syndicat d'électrification) : Robert Carsana.

10-Désignation d'un conseiller en charge de défense : Frédéric Pédurand.

11-Désignation de correspondants tempête : Robert Carsana (titulaire) et Philippe Vincent (suppléant).

12-Désignation de délégués à l'association des communes et collectivités forestières girondines : Eric Banos (titulaire) et Danièle Lescure (suppléante).

13-Autorisation votée au maire pour recruter en cas de besoin des agents contractuels de remplacement et des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Conseil municipal du 17 avril 2014

1-Budget donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées. Le fonctionnement s'équilibre autour de la somme de 127 254€ (recettes de la vente du bois des parcelles de Pinos). L'investissement s'équilibre autour de la somme fictive de 915 634€.

Nous avons choisi de nous abstenir car nous avons découvert ces chiffres au dernier moment. D'autre part, rien n'a été dit sur la résidence pour personnes âgées.

2-Remboursement des assurances 2013 à Madame Guix de Pinos pour les habitations sises lieu dit Peyon 33720 Saint Michel de Rieufret : 514€ 86.

3-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Bleuets d'Illats » de 150€ pour participer au financement de l'organisation des phases finales du championnat de Gironde de basket et de la coupe d'Aquitaine.

Au conseil municipal

Conseil municipal du 20 juin 2014

1-Election de 3 délégués titulaires : Ph. Dubourg, Patricia Peigney et Robert Carsana et de trois délégués suppléants : Ginette Belin, Eric Banos et Cécile Buzos pour les élections sénatoriales.

2-Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 18, 5/ 35ème et d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à 33/35ème.

4-Augmentation du tarif du transport scolaire au 1er septembre 2014 : pour l'année scolaire 2013-2014, il était de 23€ par trimestre. A compter de la rentrée prochaine, il passe à 28€.

3-Augmentation du prix du repas au restaurant scolaire au 1er septembre 2014 : le maire décide de faire une différence dans l'augmentation des tarifs des tickets de cantine entre les enfants domiciliés sur la commune dont le prix du repas quotidien passera de 2€ 30 à 2€ 40 et les enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune dont le repas passera de 2€ 30 à 3€ 80. Les arguments de la municipalité sont les suivants : « ces enfants ont des parents qui ne paient pas d'impôts à Illats et ne contribuent donc pas à combler le déficit du restaurant scolaire. Ils profitent de la qualité de notre cantine. » Et « leur municipalité d'origine refuse de payer une participation. »

Nous avons voté contre cette mesure qui est discriminatoire et qui porte atteinte au service public de la cantine scolaire quand bien même la municipalité nous rétorque qu' « elle n'est pas tenue par la loi d'organiser la restauration scolaire. » D'autre part, les enfants concernés ont un lien avec Illats : c'est souvent leurs grands parents habitant la commune – par conséquent contribuables - qui viennent les chercher le soir. Au moment où nous votions nous ne disposions pas du décompte du nombre d'enfants concernés. Ils sont 15 sur 150 élèves… Il est impossible de leur imputer le déficit de la cantine. Cette mesure vise en réalité à décourager les inscriptions extérieures à l'école d'Illats pour faire baisser les effectifs et ne pas investir dans l'agrandissement de locaux qui en auraient bien besoin. Nous revenons plus en détails sur ce problème dans notre dossier sur l'école.

Le prix du ticket pour les adultes passera de 4€ 60 à 6€ 20.

5-Désignation d'un élu référent « Coordination Sécurité routière » : Robert Carsana.

6-Autorisation de signature d'un bail avec M. Bruno Legrand pour le local commercial de la boulangerie dont l'ouverture est prévue début août.

7-Convention entre la commune d'Illats et GRDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet compteurs communicants Gaz de GRDF qui permettront de connaître la consommation des abonnés du gaz en temps réel. Ce mécanisme supprimera des emplois de releveurs de compteurs.

8-Acquisition d'un véhicule pour les services techniques ; choix d'un transit châssis simple cabine Ford. Coût total du véhicule : 30 602€ 44 TTC.

9-Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) : la répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 899€ 32 qui sera affectée à l'achat du véhicule pour les services techniques et pour l'acquisition de logiciels JVS dans le cadre du passage aux normes PES (transmission des données bancaires). A cela s'ajoute le fonds de concours de la Communauté de Communes de 6 910€.

10-Vente de l'immeuble de l'ancien cercle de l'Union illadaise ainsi que de la licence IV à la SCI Banquier exploitante du bar concert Le Kalimucho au prix négocié de 90 000€.

11-Acquisition de l'immeuble Sauboy qui donne sur la place de la mairie côté puits: 80 000€. Avant de procéder au vote nous interrogeons le maire sur les raisons de l'achat de cet immeuble. Va -t-il être affecté à l'agrandissement de l'école comme cela a été présenté par la municipalité lors de la réunion avec les parents d'élève du mois de mai ? Le maire nous répond que le bâtiment s'inscrit « dans une réflexion globale sur les locaux municipaux. » Nous insistons de nouveau par rapport à l'école. Mme Peigney nous dit qu' « effectivement l'immeuble va permettre d'agrandir l'école mais ça ne se fera pas tout de suite. Il faudra du temps. » « Un architecte va être consulté. » Poursuit le maire. Nous votons pour l'achat pour ne pas hypothéquer le projet d'agrandissement des locaux scolaires qui semble se dessiner. Mais nous sommes conscients que pour réhabiliter et mettre aux normes un bâtiment ancien, il faut des investissements importants.

12-Travaux d'aménagement d'un dortoir supplémentaire dans l'école maternelle et mise en conformité de l'accès. Signature marché maîtrise d'œuvre. Dans un courrier adressé au maire en mai, nous avions demandé qu'un point soit fait sur « les conditions matérielles de la rentrée 2014 à l'école d'Illats. » L'agrandissement du dortoir de la maternelle en fait partie. Une délibération est prise pour le montant forfaitaire provisoire de M. Denis Potié, architecte DPLG à Cadillac : 3 888€ TTC. Le maire dresse alors un état du projet. Il y a « quelques difficultés avec les bâtiments de France qui vont ralentir le début des travaux » et donc le dortoir pourrait « n'être pas prêt avant la rentrée ». Il fait un chiffrage de la construction dont le prix TTC sera de 35 576€. « Les travaux commenceront sans la subvention du Conseil général qui la reversera ensuite. » Par rapport au projet de construction initial, l'accessibilité entre l'ancien dortoir et le nouveau a été revue : il n'y aurait pas de porte vitrée mais un grand passage et les trois marches prévues seraient remplacées par un plan incliné.

Le projet de dortoir en bref

Surface : 34 m2 ; capacité : 26 lits.

Questions diverses

1-Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2012 et de l'assainissement 2012 et 2013. Le maire se félicite de la réduction des pertes d'eau qui sont maintenant de 30% et qui ont été au dessus les années précédentes. Nous lui faisons remarquer que si les 30% n'étaient pas respectés, la Lyonnaise aurait dû payer les pénalités prévues à cet effet par le contrat. Il nous répond que « le syndicat a besoin de la Lyonnaise pour rénover le réseau. » Justement, ça fait trois ans que le syndicat parle de cette rénovation : où en est-elle ? Le maire demande alors aux représentants de la commune dans cette instance de poser la question à sa prochaine réunion.

2-Nous revenons sur l'organisation matérielle de la rentrée 2014 à l'école d'Illats, en affirmant que la location d'un algéco était nécessaire pour dégager la salle informatique et la bibliothèque. Nous montrons qu'il est possible de s'adresser à d'autres collectivités pour louer un bâtiment modulaire où même à une entreprise privée comme l'a fait la commune de Saint Morillon pour faire face à l'incendie de son école. Nous discutons de l'emplacement possible : à côte la cantine scolaire ? Un problème d'accessibilité par le camion qui transporte la structure se pose. (NDLR : nous n'avons pas parlé de l'emplacement en face de la garderie à côté des vestiaires mais qui est une option bien réelle). La municipalité ne propose aucune solution.

3-Nous évoquons le déficit de 393 000€ du service public des ordures ménagères signalé par le dernier bulletin de la communauté de communes (nous en donnons une explication dans notre article ordures ménagères). Il nous semble nécessaire que la CdC explique clairement à chaque usager de quoi il en retourne. Le maire renchérit en décrivant la situation financière catastrophique de la Communauté de Communes, situation qui est la conséquence de la gestion de l'ancien président.

Vie locale

La municipalité soumet l'école d'Illats à une course d'obstacles

Officiellement, le maire ne cesse de répéter que le premier de ses soucis est le bien être des petits illadais scolarisés à l'école communale… Mais dans les faits, on a l'impression qu'il soumet toute la communauté éducative locale à une course d'obstacles…

Premier obstacle : les locaux…

Avec 150 élèves, le problème de l'exigüité des locaux qui se pose depuis des années, prend une dimension supplémentaire. Depuis la rentrée 2013, l'école d'Illats n'a plus de salle informatique ni de bibliothèque : la salle qui abritait ces deux activités accueille maintenant à plein temps une classe et la bibliothèque communale est trop petite pour servir également de bibliothèque scolaire. Alors les parents d'élève et les enseignants demandent la pose d'une structure modulaire de type algéco qui fournira un local en attendant la restructuration des locaux. Cette exigence a été notamment formulée dans une pétition lancée par eux avant les vacances de février, lors du conseil d'école du 28 mai dernier et de la réunion parents/municipalité du 30 juin. Nous en avions fait la première de nos priorités dans notre programme électoral des dernières élections municipales et nous avons interpelé la majorité municipale sur ce thème lors du conseil municipal du 20 juin. A chaque fois, le maire et son équipe répondent par le refus. La seule solution trouvée pour l'informatique étant l'achat de 15 ordinateurs portables qui circuleront de classe en classe…En attendant que le nouveau dortoir soit construit, la garderie se situera dans la salle du foyer.

Deuxième obstacle : l'application de la réforme des rythmes scolaires…

En mars, avant les élections municipales, le changement des rythmes scolaires semblait bien lancé. Un emploi du temps intégrant les activités périscolaires obligatoires et facultatives avait été réalisé et envoyé au rectorat. La municipalité avait pris des contacts avec les associations du village et certaines personnes, pour animer des ateliers pour les enfants. Les élections passent et un décret du nouveau ministre permet aux petites communes de concentrer les activités le vendredi après midi. La municipalité stoppe tout et choisit cette solution moins coûteuse. Or, le conseil d'école du 28 mai vote pour la semaine de 4 jours et demi et donc pour une répartition quotidienne des ateliers d'animation au grand dam de la municipalité. Cette dernière ne l'accepte pas et lance une « consultation des parents » le 7 juin. Sans surprise, sur les 50 réponses reçues par la mairie, 40 vont dans le sens du maintien de la semaine de 4 jours… Le maire disait haut et fort qu'il n'appliquerait pas la réforme. **Nouveau rebondissement lors de la réunion du 30 juin! L'inspection d'académie n'a retenu que l'emploi du temps défini en mars : il faudra donc qu'il soit appliqué.** Ce serait quand même étonnant que la réforme ne puisse pas s'appliquer à Illats alors qu'elle fonctionne à la satisfaction de tous dans tout le canton !

Troisième obstacle : l'augmentation de 65% du prix du ticket de cantine pour les enfants hors commune…

Nous nous étions opposés vigoureusement à cette mesure lors du conseil municipal du 20 juin. Les parents d'élève indépendants élus au conseil d'école réagissent par l'envoi d'une communication aux familles le 26 juin. Lors de la réunion du 30 juin, **tous** les parents interpellent les représentants de la mairie sur ce nouveau problème. Les élus refusent de répondre… Pourtant cela représente une augmentation de 216€ par an et par enfant ! **Une pétition contre cette augmentation a été lancée à l'initiative des deux listes de représentants des parents.** A suivre.
Le bureau

L'école en bref

Carnaval de l'école du 27 mars : le concours de déguisement, les jeux de la ludothèque de Créon et le bûcher de M. Carnaval ont remporté un vif succès.
Remise à la coopérative d'un chèque de 2000€ par les P't Illadais correspondant au bénéfice financier des manifestations et des calendriers.
Visite de la Médiathèque par toutes les classes
Rencontre avec un auteur d'album pour enfants dans le cadre d'Escale des livres et visite de l'exposition Tyrannosaure Rex à Cap sciences pour les grandes sections et le cours préparatoire.
Chasse au trésor dans les bois de Balizac pour le cours préparatoire, le cours élémentaire et le CM1.
Initiation à la pêche et jeu de piste à Hostens début juin pour les CM1-CM2
Succès de la Kermesse de l'école le 27 juin
Budget : la rallonge de 1500€ demandée lors de la création de la 6ème classe a été reconduite ; le montant des fournitures est donc de 9 272€ ; le budget-animations : 4 876€ ; subvention-voyage : 2 810€.
Les locaux de rangement du matériel kermesse et de sport prennent l'eau.
Insonorisation des toilettes de la maternelle
Insonorisation d'une salle de cours

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Vie locale

Prix du m3 d'eau assainie : il atteint 6€ 70 en 2013 pour 120 m3 consommés et devrait baisser en 2014 !

Lors du conseil municipal du 20 juin, les rapports sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau courante 2012 et de l'assainissement collectif pour 2012 et 2013 ont été présentés par le maire. Le rapport concernant la distribution d'eau 2013 doit être voté par le syndicat des eaux lors de sa prochaine réunion.

Petite correction, le rapport 2011 avait surévalué la TVA pour la distribution d'eau potable. Donc le prix du m3 était de 6€ 45 et non de 6€ 48.

Les chiffres de 2013 viennent d'être enfin communiqués. Le prix du m3 pour une consommation de 120 m3 était de 6€ 70. Cela signifie que les petits consommateurs ont payé bien plus cher !

On constate une augmentation de 26€ 85 pour un prix total de 804€ 68 / 120 m3. C'est la conséquence de la croissance de la part de la SAUR (+ 15€ 26), de la part communale de l'assainissement collectif (+ 5€ 37) et de la part de la Lyonnaise des eaux (+ 4€ 14).

En octobre 2013, la mairie décide de baisser la part communale d'assainissement collectif de 35%

Cette décision prise avant les élections, ne pouvait que faire baisser le prix global. La part communale de l'assainissement collectif représentant un peu plus de 40% d'une facture de 120 m3. Tout cela nous le disons depuis des années. Nous n'avons pas encore les données pour la distribution d'eau courante mais nous pouvons dire que le prix de l'assainissement collectif a baissé de 106€ 08 et n'est plus que de 429€ 59 en 2014 pour une consommation de 120 m3. Pour les années futures, il y a encore de la marge : le compte administratif de l'assainissement collectif 2013 affiche un excédent de 195 980€ 49 !

L'été dernier le changement de facturation s'est soldé par le paiement en double de l'assainissement pour les usagers en prélèvement automatique. Nous savons qu'il y a eu 40 réclamations. Où en êtes-vous un an après ? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par internet pour nous tenir au courant.

Françoise Sarraud

Réouverture de la boulangerie début août !

Après plus d'un an de fermeture, la désinfection et la rénovation du fournil et de son logement vont permettre à Monsieur Bruno Legrand, boulanger de formation, de rouvrir le commerce début août, afin de nous proposer différentes variétés de pains et de viennoiseries tout au long de la journée.

Conscients de préserver le commerce de proximité, nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à sa compagne et son fils.

Réunion du Centre Communal d'Action Sociale 26 avril 2014.

Début de la séance 21h , fin à 21h45.

En ce qui concerne la boulangerie, le service de nettoyage a effectivement fait son travail durant la semaine du 17 avril avec masques et tenues spéciales, d'où l'impossibilité de le faire effectuer par les agents communaux.

Ceci a couté 4000 € : dératisation, nettoyage désinfection du logement (2 200€) et du fournil (1 800€) .

Il y a environ pour 8 à 10000 € de travaux pour remettre en fonctionnement la boulangerie. Ceux-ci vont être faits au plus vite.

Quatre candidats sont intéressés pour être boulanger. Trois ne veulent pas du logement.

La candidature retenue est celle du boulanger qui vient sur la place de Cérons. Il n'est pas pâtissier, mais fait des viennoiseries. Lui, par contre prend la location du logement.

La location du logement restera à 500€ et celle du fournil à 200€, car il doit se refaire une clientèle.

Le four a été vérifié, il fonctionne.

Cathie Drilleaud

En bref

21 juin : retour de la fête de la musique

Deux concerts à l'église et sur le parking de la salle de sports ont été organisés.

Un nouveau siège pour le Cyclo club

La construction du nouveau dortoir de l'école a conduit le Cyclo club à déplacer son siège derrière la salle des fêtes. Problème : les travaux de rénovation doivent être faits par les cyclistes eux-mêmes. La question de la responsabilité du maire est posée.

Le budget des ordures ménagères en déficit de 393 000€ !

Le dernier bulletin de la Communauté de Communes (CdC) révélait, sans donner de véritables explications, que le budget ordures ménagères 2013 était en déficit de 393 000€ ! L'ampleur de cette somme peut choquer mais ne nous surprend pas. Dans *ICI* n°48 d'avril 2013, nous expliquions que l'équilibre financier de ce service n'allait pas de soi. Nous étions les seuls à appeler publiquement à la vigilance dans une période où le président de la Communauté de Communes d'alors triomphait en brandissant les baisses impressionnantes des factures des usagers et en jouant à fond sur « l'opération poules »...Mais la poudre s'est dissipée. Reste la réalité que nous allons maintenant supporter financièrement !
En 2011, la CdC annonçait un excédent de 260 000€, conséquence de l'effondrement du nombre de tonnes de déchets ménagers amenées à l'incinérateur Astria de Bègles.
En 2012, cet excédent n'était plus que de 41 332€ 64 d'après le compte administratif des ordures ménagères. L'année 2012 était en fait déjà déficitaire de 210 786€ 46 ! (voir *ICI* n° 48).
En 2013, on ne parle plus d'excédent mais de déficit de 393 000€ ! Mais en réalité son ampleur est encore plus considérable sur deux ans: 393 000€ + 41 332€ 64 = 434 332€ 64 !

Comment la Communauté de Communes en est-elle arrivée là?

Nous ne disposons pas encore de toutes les données chiffrées au moment où nous écrivons cet article. Mais nos élus les ont et vont certainement nous les donner puisque le nouveau crédo de la CdC est la « transparence »… Ils vont sans doute communiquer sur les augmentations décidées par l'UCTOM (le syndicat de traitement des déchets ménagers) et Astria, notre incinérateur de secteur. Ils vont également nous expliquer le compte administratif 2013 des déchets qui indique précisément les choix gestionnaires de l'ancienne équipe à la tête de la Communauté de Communes. Nous allons nous contenter pour le moment de donner des pistes de réflexion pour essayer de clarifier la situation.
Commençons par évoquer le facteur extérieur indépendant de la gestion de la CdC, à savoir l'augmentation de la TVA. Le 1er janvier 2014, la taxe sur la valeur ajoutée applicable pour le compte du service public des déchets est passée de 7à 10%. Astria va répercuter cette augmentation sur le prix de la tonne incinérée payée par notre Communauté de Communes. L'UCTOM nous l'avait d'ailleurs signalé l'an dernier. Cette TVA plus élevée va se retrouver bien évidemment dans nos factures 2014 (voir dernier bulletin de la Communauté de Communes) mais ne permet pas d'expliquer la situation financière actuelle de ce service public.
Le prix de la tonne recyclée est plus cher que le prix de la tonne incinérée. Il était 39, 59% plus cher en 2011. Comme nous l'avons déjà écrit, la réduction brutale du tonnage des déchets incinérés amenés à Astria avait permis à la Communauté de Communes de dégager pour l'année 2011 un excédent de 260 000€. Cependant, en 2012, la COVED a augmenté sa prestation de tri sélectif de 233 088€ 94 devant l'explosion du nombre de déchets à recycler, générée par la mise en place de la redevance incitative ! Si pour 2013, la COVED a maintenu ses prix à la hausse, on peut y voir l'une des causes essentielles du déficit.
En 2012, les recettes de la redevance ordures ménagères avaient diminué de 203 820€ 95. Quand est-il en 2013 ?
L'année dernière une prime de 260 000€ de l'organisme Eco emballage avait permis de maintenir en excédent de 41 000€ les comptes des déchets ménagers. Elle venait récompenser la CdC qui avait accru de manière considérable le tri sélectif. Cette année, il y a des chances qu'elle ait diminué.
La réduction massive des déchets incinérés dans notre Communauté de Communes a été un manque à gagner pour l'incinérateur Astria qui en assure le traitement. Aussi, en décembre 2012, cette entreprise a imposé à l'UCTOM (notre syndicat de traitement des déchets) de valider une augmentation de la tonne incinérée qui avait alors atteint 97€ 48 (85€ 50 en 2009). Cette tendance s'est sans doute poursuivie en 2013.

Le budget des ordures ménagères en déficit de 393 000€ ! (suite)

Alors nous allons payer pour rétablir l'équilibre des comptes…

	Tarification 2013 TTC TVA à 7%	Nouvelle tarification 2014 TTC TVA à 10%
Pour 1 personne	60€ 85	76€ 57
Pour 2 personnes	111€ 56	140€ 38
Pour 3 personnes	131€ 85	165€ 90
Pour 4 personnes	147€ 06	185€ 05
Pour 5 personnes et plus	157€ 19	197€ 80
Gros utilisateurs	527€ 39	663€ 63

Part variable TTC 2013
Prix kg collecté : 0, 18€
Prix levée supplémentaire : 0, 96€

Part variable TTC 2014
Prix kg collecté : 0, 24€
Prix levée supplémentaire : 1€ 02

Avec un ramassage en moins pour le tri sélectif.
Sources : Bulletin de CdC de Podensac juin 2014 et délibérations du conseil communautaire du 18 décembre 2012

Que chacun fasse ses comptes… C'est le moyen de mesurer l'ampleur des augmentations que nous allons subir cette année et nous pouvons le craindre, dans les années à venir. Nous avons dit et écrit depuis 2011, date de la mise en place de la redevance incitative par l'ancien président de la Communauté de Communes, que son équilibre financier n'allait pas de soi… Nous avons expliqué dans tous nos journaux tous les écueils qui menaçaient la nouvelle redevance. Nous avons également dénoncé la poudre aux yeux qui nous était jetée, au risque même de nous faire couvrir d'insultes par l'ancien président de la CdC lors de réunions publiques mémorables… Ceux qui l'ont soutenu feraient bien de réfléchir maintenant qu'il nous a mis dans l'ornière… Alors que faut-il faire pour en sortir ? Nous réaffirmons ce que nous disions en avril 2013. Tant que le service d'élimination des déchets sera entièrement sous le contrôle d'entreprises privées, il n'y aura pas de solution durable. C'est en travaillant avec nos amis et voisins de la Communauté de Communes du Pays Paroupian (ancien canton de Saint Symphorien avec lequel nous sommes fusionnés) - engagés depuis de nombreuses années dans une gestion du traitement des déchets en régie - que nous trouverons une issue plus favorable pour la population. D'autant plus que notre CdC dispose d'atouts non négligeables : les anciens quais de stockage des déchets ménagers à la déchetterie de Virelade et les 12 hectares dont elle est propriétaire aux abords de celle-ci.
Gilles Baillet